



## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 17 avril 2025 du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **HM AMISULB 200 SC***

*de la société* HMWC SAS

*enregistré sous le* n° 2024-2984

*Vu les observations transmises par la société Nissan Chemical Europe dans le cadre de la procédure contradictoire en date du 23 mai 2024,*

*Considérant que la substance active du produit LEIMAY 200 SC autorisé en Pologne (n° R-214/2017) n'a plus les mêmes origines que la substance active entrant dans la composition du produit de référence LEIMAY autorisé en France (AMM n° 2140179),*

*Considérant que les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	HM AMISULB 200 SC	
<b>Type de produit</b>	Permis de commerce parallèle	
<b>Titulaire</b>	HMWC SAS 8 Impasse du Vallon 10150 Montzuzain France	
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	200 g/L - amisulbrom	
<b>Produit identique autorisé en France</b>	Nom commercial	LEIMAY
	N° AMM	2140179
<b>Numéro d'intrant</b>	262-2022.01	
<b>Numéro de permis</b>	2220616	
<b>Fonction</b>	Fongicide	
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel	

## Conditions générales de retrait

Délai accordé pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la présente décision
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	18 mois à compter de la présente décision

A Maisons-Alfort, le 08/08/2025

Pour le directeur général et par délégation  
 Le directeur des autorisations  
 de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BITTAUD*  
 33BC435FF8C6444...